

RASSEMBLEMENT du HAUT TARN 2019

RÈGLEMENT DE LA NAVIGATION

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA DESCENTE

L'évènement est organisé sous l'égide du Club Mende Kayak Lozère, affilié à la F.F.C.K.

Président du Club et Responsable général organisation: Jean-Paul JUSTAMOND

En cas d'évènement pouvant entraîner un risque sérieux pour les participants et la sécurité (conditions météo défavorables, niveau d'eau trop élevé, etc.), l'organisateur peut unilatéralement décider l'annulation de la descente, y compris le jour même. Un niveau d'eau supérieur à 2m45 à l'échelle de Cocurès entraînera l'annulation de la navigation sur le parcours, des solutions de replis seraient proposées.

DESCRIPTIF DU PARCOURS

- Le parcours du Haut Tarn proposé par l'organisation, du gouffre de l'Oule au barrage de la Vernède, est coté en classe V. Cette classification change si le niveau d'eau est supérieur à 2m45 à l'échelle de Cocurès.
- Le départ se situe en rive gauche au niveau du rapide dit du Gouffre de l'Oule (classe V) auquel on accède par le camping municipal du village de Pont de Montvert.
- L'arrivée se situe en rive droite en amont du barrage de la Vernède.

Créneaux horaires de navigation:

Samedi 06 Avril 1^{er} départ 9H30 – dernier départ 15H00

Dimanche 07 Avril 1^{er} départ 9H00 – dernier embarquement 13H00.

INSCRIPTIONS A LA DESCENTE

Les inscriptions et contrôles s'effectuent à l'entrée du camping municipal du Pont de Montvert. Pour des raisons de sécurité et d'écoresponsabilité le Club vous demandera une participation pour notre assurance et la navette. Cette inscription vous donne droit à une tombola

Chaque participant doit être en possession d'une licence CC+, F.F.C.K. ou d'une assurance. Si ce n'est pas le cas, une carte temporaire F.F.C.K. sera délivrée pour chaque journée de navigation afin de nous et vous couvrir lors de chaque descente.

NAVETTE ET PARKING

Départ : il est conseillé de se garer au camping municipal du Pont de Montvert ou le long de la D20 en prenant soin de ne pas gêner le passage des véhicules.

La navette retour est organisée par nous depuis l'arrivée pour les 2 jours afin d'éviter des difficultés de circulation et de parking sur la route D998.

SECURITE

- Les participants à la descente sont informés qu'ils participent sous leur seule responsabilité.
- L'organisation assure le contrôle et le nettoyage éventuel des obstacles naturels (arbres ...) la veille du rassemblement.
- Les départs se font en groupe de 4 personnes minimum. Chaque groupe assure lui-même sa propre sécurité eaux vives. Les groupes sont autonomes.

En conséquence, tous les membres du groupe doivent être équipés de façon appropriée selon les règlements de la F.F.C.K. et du code du sport.

Les bonnes pratiques des parcours sauvages en eaux vives devront être respectées : auto surveillance des membres des groupes entre eux, matériels adaptés (bateaux insubmersibles, taille et volume haute rivière, cordes de sécurité obligatoires avec couteaux ainsi que gilet de sécurité, pagaie de secours. Un sifflet est conseillé). Les réserves de flottabilité sont obligatoires dans chaque embarcation.

L'organisation se réserve le droit de refuser la descente à un groupe ou à une personne pour des raisons de sécurité.

Chaque participant mineur ou majeur doit être de niveau technique et de sécurité équivalent PAGAIE ROUGE eau-vive.

RISQUES ET RESPONSABILITE

L'organisateur attire l'attention des participants sur les difficultés liées à ce parcours. Des rappels sont à sécuriser

Les portages sont conseillés sur les deux rapides majeurs de classe V du parcours en rive droite au rapide du Gouffre des Meules (une chaîne a été installée) et en rive gauche à la Trompette.

Tout participant engage sa responsabilité et ne pourra se retourner contre l'organisation qui se dégagera de toute responsabilité en cas d'accident, et ne pourra être poursuivi en dommages et intérêts.

Les mineurs de moins de 16ans ne pourront pas participer à la navigation. Un participant majeur sera responsable au maximum deux mineurs.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement ou de procéder à des changements si nécessaires.

Je soussigné _____ né le _____
atteste avoir pris lu le règlement, et en accepter les règles